








Prime vélo de 110 €

Si vous venez régulièrement à vélo (électrique ou non), une prime de 110 € par an est possible sur votre demande si vous remplissez les conditions suivantes :

-  L'utilisation du vélo est régulière entre le domicile et le lieu de travail
-  Vous n'avez pas de véhicule mis à disposition par l'entreprise
-  Vous n'avez pas d'indemnité de transport sédentaire non-cadre (d'avantage intéressante)
-  Vous n'avez pas de prise en charge de vos frais de transport en commun
-  Vous aurez au moins 1 an d'ancienneté au 31/12/2023

Pour toucher cette prime, vous devez rédiger, avant mi-décembre, une déclaration sur l'honneur justifiant de l'utilisation régulière, fréquente et effective du vélo pour le trajet domicile-travail.

Cette possibilité s'inscrit dans le plan de réduction de l'empreinte carbone de la société.

Votre équipe UNSA Clemessy Eiffage

